

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2025**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025 (accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rentrée scolaire de septembre 2025 : mesures de carte scolaire en lien avec la fermeture de l'école de Penanguer et organisation des écoles**

**La présente délibération expose les mesures de carte scolaire décidées par l'Education Nationale pour la rentrée de septembre 2025. A cette occasion, un point de situation est réalisé sur l'école de Penanguer et les spécificités de la prochaine rentrée.**

**1- Mesures de carte scolaire pour septembre 2025**

Les mesures de carte scolaire présentées par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale sont les suivantes (DASEN) :

- fermeture d'un poste en monolingue à Prévert ;
- ouverture d'un poste à Bourg de Penhars ;
- ouverture de deux postes à Paul Langevin ;
- ouverture, pour l'année scolaire 2025-2026, d'un poste provisoire à Kervilien ; ce poste est lié, notamment, à l'arrivée d'enfants de Penanguer. L'année scolaire 2025-2026 permettra de vérifier la nécessité de ce poste, et ce, en lien avec l'évolution démographique de ce groupe scolaire ;
- ouverture d'un poste d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, en lien avec les enjeux d'inclusion, à Edmond Michelet. Ce projet expérimental sera détaillé plus après.

Ces mesures viennent compléter celles relatives à la fermeture du groupe scolaire de Penanguer auquel 6 postes enseignants étaient rattachés.

## **2- Fermeture de l'école de Penanguer à la rentrée de septembre 2025**

Le groupe scolaire de Penanguer va ainsi définitivement fermer ses portes à la fin de l'année scolaire en cours.

Cette décision forte a été prise au regard de l'état de l'école, à savoir notamment la vétusté avancée des modulaires de la maternelle qui ont, à ce jour, une durée de vie annoncée de 2 à 3 ans, du risque d'effondrement d'un mur de soutènement en élémentaire et de l'état très dégradé des réseaux sur la totalité du site. Les travaux, très contraignants techniquement et onéreux, nécessiteraient, par ailleurs, le relogement des enfants sur une durée estimée de 2 à 3 ans, avec un impact inévitable sur les effectifs du groupe scolaire.

Il est nécessaire de souligner que cette fermeture d'école est un acte d'importance et marquant dans la vie politique quimpéroise ; cet évènement est venu percuter la stratégie de rénovation des écoles primaires publiques quimpéroises.

Le schéma directeur prévoyait une rénovation de l'école, et c'est à l'occasion des travaux préparatoires à cette rénovation que les études ont conduit à prendre cette décision de fermeture, la rénovation devenant complexe techniquement et financièrement insoutenable.

La priorité a été de garantir la totale sécurité des enfants et de leurs parents, ainsi que des professionnels par des décisions immédiates : dès septembre 2024, les mesures suivantes ont été prises :

- en maternelle, l'accès aux bâtiments modulaires accueillant la salle des maîtres et la BCD ont été interdits ;
- en élémentaire, un périmètre de sécurité a été mis en place dans la cour dite « du bas » de façon à sécuriser la cour en cas d'effondrement du mur de soutènement du local APE.

Les mesures sont fortes, mais à la hauteur des risques encourus ; la décision de fermeture de l'école de Penanguer a été difficile à prendre, mais faite en pleine et entière responsabilité.

La maire et l'adjointe à l'éducation ont alors souhaité une démarche d'information la plus rapide possible, et ce, en direction de la totalité des acteurs de l'Ecole. Le calendrier d'information et de travail a ainsi été le suivant :

- été 2020 : initiation de la démarche du Schéma Directeur Patrimonial Immobilier (SDPI). Phase de diagnostic ;
- février 2022 : validation en conseil municipal des orientations du SDPI, priorisation des groupes scolaires Penanguer, Michelet et Léon Blum ;
- 2022 – 2024 : travail sur l'Ecole de Demain, avec le cabinet Cerur et des représentants de parents, personnels d'éducation et d'encadrement ;
- été 2024 : à Penanguer, études préalables à la réalisation des travaux de rénovation et amélioration ;

- lundi 09 septembre : réunion adjointe à l'éducation – IEN – services – parents Penanguer : information sur les mesures prises (périmètre de sécurité dans cour du bas + bâtiment modulaire maternel fermé) au regard des études réalisées durant l'été 2024 et montrant les dangers;
- mardi 08 octobre : comité de pilotage – Décision de fermeture de l'école prise par la maire et les adjoints ;
- jeudi 17 octobre 2024 : rencontre de la maire avec les services de la préfecture – DASEN. Information de l'ABF ;
- vendredi 18 octobre 2024 : annonce de la fermeture de l'école après analyse des études montrant tous les dangers de l'école :
  - information par l'adjointe à l'éducation des professionnels municipaux ;
  - information par l'IEN des enseignants de la décision, en présence de l'adjointe à l'éducation ;
  - information des organisations syndicales (UNSA et CFDT) par les adjoints à l'éducation et des relations humaines de la mesure et des modalités d'accompagnement des personnel ;
  - conférence de presse par maire et adjointe à l'éducation ;
  - courrier de la maire et de l'adjointe à l'éducation à destination des parents d'élèves les informant de la fermeture de l'école et d'une réunion d'information le 23 octobre ;
  - conseil d'école en présence de la maire et de l'adjointe à l'éducation. Information de la mesure prise ;
  - diffusion aux directeurs d'un courrier co-signé maire-DASEN sur la décision de fermeture de l'école de Penanguer.
- lundi 21 octobre: réunion extraordinaire du conseil municipal. Le support présenté à cette occasion, basé sur les études réalisées, est joint en annexe ;
- mercredi 23 octobre : réunion d'information des parents d'élèves en présence de la maire et de l' adjointe à l'éducation ;
- lundi 28 octobre : courrier individualisé à destination des familles les informant de l'école la plus proche de leur domicile, de permanences sur l'école pour procéder au choix de la nouvelle école, à l'inscription pour 2025-2026 ;
- du 12 novembre au 22 novembre : permanences dans l'école de façon à recueillir les souhaits des familles + contacts téléphoniques avec les familles ;

- mardi 26 novembre : rencontre de l'équipe municipale de Penanguer – Point d'information spécifique sur la bourse de l'emploi et présentation du diagnostic fait par l'architecte ;
- mardi 03 décembre : information par mail + envoi postal de la validation pour l'inscription 2025. Toutes les familles ont leur premier choix ;
- jeudi 05 décembre 2024 : passage en conseil municipal ;
- vendredi 13 décembre : réunion d'information à destination des parents en présence de la maire et de l'adjointe à l'éducation ;
- vendredi 10 janvier 2025 : échanges entre l'adjointe à l'éducation et les DDEN ;
- semaine du 03 mars 2025 : courrier de confirmation co-signé de la maire et de la DASEN pour confirmer à chaque famille que l'inscription scolaire, conforme au choix numéro 1, a été réalisée et la bascule faite dans le logiciel de gestion des effectifs scolaires pour la rentrée de septembre 2025.

Il est à noter que le dialogue a été constant et régulier avec l'ensemble des acteurs et partenaires, et que la mairie a eu pour objectif d'informer le plus possible l'ensemble des acteurs et partenaires suivant les informations qu'elle avait :

- agents de la collectivité : un accompagnement spécifique a été mis en place et une priorisation pour la bourse de l'emploi du printemps 2025, pour affectation en septembre 2025 ;
- enseignants :
  - information de la décision par la maire et l'adjointe à l'éducation ;
  - échanges et rencontres menés par les inspecteurs et les services de l'éducation nationale.
- parents : information par différentes modalités (courriers, permanences – ce sont 4 permanences qui ont été organisées, RDV téléphoniques, réunions d'information.) ;
- services de l'Etat (DASEN, préfecture, DDEN).

Ainsi, si la décision est clairement assumée de la part de la maire et de son équipe, elle est également partagée et expliquée.

Elle a, par ailleurs, été prise sur la base d'éléments techniques étayés et détaillés ci-après :

Côté élémentaire :

- le 25 octobre 2022, les fissures du mur de soutènement du local APE ont été appareillées. Le suivi, assuré par un géotechnicien jusqu'à septembre 2024, aboutira à la création d'un périmètre de sécurité autour de ce mur, le 13 décembre 2024.

L'instabilité structurelle du mur est avérée lors de la remise du rapport géotechnique du 18 octobre 2024. L'état dégradé des réseaux gravitaires profonds situés à l'arrière de ce mur, et contrôlés durant l'été, sont à l'origine du sinistre.

Côté maternelle :

- l'esquisse du bâtiment prévu pour remplacer les préfabriqués est validée le 19 avril 2024. Sur cette base, des sondages géotechniques sont effectués durant l'été 2024. Des cavités sont découvertes en pied du talus Est de la maternelle, sur une bande d'un mètre n'appartenant pas à la ville de Quimper. Les sondages, hétérogènes, révèlent un horizon du substratum très chahuté. Les recherches d'archives confirment la présence d'une ancienne carrière. Un scanner tomographique du talus sera réalisé fin septembre 2024 : le scan démontre la présence de remblais hétérogènes inadaptés. Le rapport du 18 octobre 2024 établit un protocole de confortement du talus dont la stabilité est remise en question.

L'ensemble des investigations complémentaires et des travaux à exécuter sur la maternelle et l'élémentaire ne peuvent être réalisés en site occupé.

Enfin, il est possible d'indiquer que la répartition des enfants vers d'autres écoles, pour la rentrée de septembre 2025 est la suivante :

- Ecole Emile Zola	- 2
- Ecole Ferdinand Buisson	- 4
- Ecole Jean Monnet	- 11
- Ecole de Kerjestin	- 9
- Ecole de Kervilien	- 23
- Ecole Léon Blum	- 1
- Ecole Paul Langevin	- 23
- Ecole Pauline Kergomard	- 1
- Ecole Victor Hugo	- 2
- Ecole Yves Le Manchec	- 5
- Ecole de Pluguffan	- 1
- Ecole Sainte Bernadette	- 1
- Déménagement hors Quimper	- 6
- TOTAL	- 89

L'école sera libre de toute occupation à la fin de l'année scolaire en cours ; en effet, les deux associations actuellement hébergées dans les locaux seront relogées.

### **3- Projet expérimental – Rentrée septembre 2025**

Comme indiqué préalablement, la rentrée de septembre 2025 sera marquée par le démarrage d'un projet expérimental dans le Finistère concernant le champ du handicap, de l'inclusion.

Ainsi, après échanges entre la maire et la DASEN il a été acté la création d'un poste d'enseignant à Edmond Michelet ; il s'agit de bâtir un projet novateur d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Les modalités de déploiement de ce nouveau dispositif seront précisées ultérieurement ; en effet, le projet est en cours de construction et de rédaction, et ce, de façon partagée entre les services de l'Etat, pilotes de ce projet, et les services municipaux partenaires.

Cette démarche expérimentale est véritablement innovante et précurseur des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) qui est un dispositif porté par l'éducation nationale et l'ARS.

L'objectif du PAS est d'améliorer l'accueil et le suivi des élèves qui expriment des besoins particuliers à l'école, de la maternelle au lycée (publics ou privés sous contrat) de son secteur géographique, en construisant des réponses rapides, pédagogiques, éducatives et sociales.

Ainsi, l'équipe du PAS peut :

- intervenir directement auprès des élèves à besoins particuliers ;
- mobiliser, au sein de l'éducation nationale ou des établissements médico-sociaux, différents professionnels :
  - de la pédagogie et des apprentissages ;
  - de l'éducation spécialisée ;
  - du soin et de la rééducation.
- accompagner les démarches vers la reconnaissance d'un handicap.

L'accompagnement se découpe en trois temps :

- évaluation des besoins et coordination de l'intervention des différents professionnels ;
- co-construction des outils, des stratégies pédagogiques et éducatives pour aider les enseignants à répondre aux besoins des élèves dans l'établissement ;
- accompagnement des familles dans les démarches éducatives et/ou orientation vers les ressources appropriées.

En outre, ce projet vient s'inscrire en complément de dispositifs en faveur de l'inclusion tels que l'UEMA à Kerjestin (accueil d'enfants d'âge maternel atteints de troubles

autistiques, à Kerjestin) et du DAR (Dispositif d'Auto Régulation, là encore pour les enfants présentant des troubles autistiques, à Kervilen).

En complément, la ville de Quimper met en place des renforts sur les temps - municipaux- de l'enfant de façon à soutenir l'accueil en collectif.

\*\*\*

Après avoir délibéré (7 absentions) le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de prendre acte des mesures de carte scolaire pour septembre 2025 :
- 2- de la fermeture du groupe scolaire de Penanguer suite à l'avis du Préfet et de dégrever d'affectation les locaux scolaires.